



**MAIRIE
DE
SAINT FRION
CREUSE**

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 7 mars 2025**

Le **sept mars deux mil vingt-cinq** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRION s'est réuni en session ordinaire, à la salle mairie, sous la présidence de Christian ARNAUD, Maire, selon convocation en date du 26 février 2025.

Etaient présents : ARNAUD Christian - ARNAUD Jérôme - CANCALON Pascal - CHANSEAUD Raoul - DELICQUE Cédric - LEGROS Florence - LEROUDIER Jean-Pierre - POUCHOL-BLANCHON Christophe - SAINT-CRICQ Pascal

Absente excusée : BATTU Céline

M. Pascal SAINT-CRICQ a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance
- ❖ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 6 décembre 2024
- ❖ Urbanisme : projet photovoltaïque
- ❖ Cimetière : logiciel de gestion
- ❖ Demandes de subventions
- ❖ Motions :
 - Pour le maintien de la ligne ferroviaire Felletin-Guéret contre les fermetures d'école
 - Contre les fermetures des écoles de Lussat et Ladapeyre
- ❖ Questions diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 20 H

-Désignation d'un(e) secrétaire de séance-

Pascal Saint-Cricq est désigné secrétaire de séance

-Approbation du PV de la dernière séance-

Pas de remarque, le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

-Projet d'un parc photovoltaïque au village de Tourlière-

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet proposé par l'entreprise TRYBA ENERGY. Il rappelle qu'en 2022 la même entreprise avait déposé un CUB pour un projet de ce type, projet qui avait été rejeté par le service instructeur suite à l'avis négatif de la CDPENAF et la délibération issue du Conseil Municipal à l'époque (D2022-033) pour manque d'informations sur le programme.

Le nouveau projet présenté détaille cette fois l'aspect économique, écologie et l'impact visuel qu'il aura sur le terrain.

Le projet s'étend sur 6 Ha 1/2 : 4 Ha boisé et 2.5Ha de prairie permanente. Pour une meilleure intégration, le nouveau projet ne toucherait pas à la partie boisée, un contact avec un éleveur ovin avait été pris il y a 3 ans (depuis l'éleveur n'a pas eu d'autre contact) pour faire pâturer sous les panneaux. La puissance serait de 2 MW, l'espacement entre les rangées seraient de 4m.

Le projet présente l'implantation avec le partenariat agricole, les préconisations du SDIS (puisards au village de Tourlière) ainsi que l'étude faisabilité réalisée par Enedis.

Aux vues des éléments présentés, le Conseil Municipal, après délibération, décide à 5 voix pour, 2 voix contre et 2 absentions :

- **De ne pas s'opposer au projet présenter**
- **Charge Mr le Maire d'en informer le pétitionnaire**

D2025_001 bis (retire et remplace la D2025_001 pour erreur matérielle)

-logiciel Cimetière-

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la reprise des concessions abandonnées du cimetière communal, le plan sur papier millimétré n'est plus à jour. De plus avec la mise en place prochaine du columbarium, la réglementation des ventes de concessions qui ne peuvent plus être perpétuelles, un logiciel de gestion du cimetière devient nécessaire.

Il présente au Conseil Municipal 2 devis :

- CERIG → 1 860.48€
- Stéphane BRUN → 3 006.20€

Les deux organismes sont venus présentés leur produit en mairie. Le second est plus cher mais il est fourni avec toutes les données intégrées (plan à l'échelle, photos des caveaux et tombes, noms, etc.) ; celui de Cerig est fourni vierge, il appartient au secrétariat de le compléter, il n'est pas possible de quantifier le temps de travail que cela prendrait. Le représentant de CERIG a précisé que si le logiciel devait être fourni complété des données le devis serait multiplié par 10 compte tenu du nombre d'heures de travail que cela représente.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Se prononce pour le choix du logiciel présenté par M. Stéphane BRUN.
- Charge M. le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce projet.

D2025_002 bis (retire et remplace D2025_002 pour erreur matérielle)

-Subventions 2025-

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour en Mairie.

Il les soumet aux votes.

Pour la demande de subventions des Jeunes Agriculteurs du canton de Felletin, Jérôme ARNAUD membre de cette association, n'a pas pris part au vote.

Association	Décision	Montant
Felletin Patrimoine Environnement	Pour : 9 Contre : 0	50€
Jeunes Agriculteurs du Canton de Felletin	Pour : 8 Contre : 0	100€
LAUSEC	Pour : 0 Contre : 9	0€
Conciliateurs de Justice	Pour : 0 Contre : 9	0€
Banque Alimentaire de la Creuse	Pour : 0 Contre : 9	0€

Les membres du Conseil Municipal chargent M. le Maire d'inscrire les crédits au prochain budget.

D2025_003 bis (retire et remplace D2025_003 pour erreur matérielle)

-Motions-

Mr le Maire donne lecture de deux motions reçues en mairie.

La première concernant la fermeture des écoles de Lussat et Ladapeyre : Mr le Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence fait savoir à l'Assemblée du

mercredi 12 février 2025 que monsieur le DASEN de la Creuse a décidé de fermer les écoles de Ladapeyre (RPI Roches-Ladapeyre) et de Lussat (classe unique) à la rentrée scolaire de 2025.

Attendu que ces écoles présentent un effectif d'élèves stables voir en augmentation :

Ladapeyre : 14 élèves

Lussat : 14 en prévision

Les conseils municipaux de ces communes dénoncent fermement cette décision mortifère pour leurs communes. Cette décision va à l'encontre des efforts fournis pour dynamiser leurs communes.

Comment accueillir des jeunes couples, de nouvelles familles sans la présence d'une école ? Comment développer une commune sans école ? Pour rappel, Lussat a été retenu « village d'avenir ».

C'est également mettre sur la route des enfants à l'âge de trois ans. Où en est la sécurité, sans parler de la fatigue ? Où en sont les économies d'énergie ? Qu'en est-il du bilan carbone ? Ces notions nous sont rabâchées régulièrement, voir quotidiennement.

En soutien aux communes de Ladapeyre et Lussat, le Conseil Municipal de St-Frion à l'unanimité des membres présents adopte cette motion.

La seconde en faveur du maintien de la ligne ferroviaire Felletin-Guéret : CONSIDÉRANT que la population creusoise a pris connaissance par voie de presse le 9 janvier dernier de la décision de la direction régionale de SNCF Réseau Nouvelle-Aquitaine de stopper toute circulation, à compter d'août 2025, sur la ligne ferroviaire : Guéret-Felletin ; décision confirmée lors de la réunion du 17 janvier 2025 présidée par Madame la Préfète ; **CONSIDÉRANT** que cette annonce ne fut précédée d'aucune information ou concertation préalable avec les acteurs publics et privés du département de la Creuse ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

ADOpte, 4 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, la motion suivante :

« Nous affirmons avec force notre rejet de la décision de SNCF Réseau ; la mort programmée de cette ligne est inacceptable. L'incontestable succès remporté par une pétition en cours traduit le profond attachement de la population locale à cette desserte.

Cinq gares sont directement concernées (Guéret, Lavaveix-les-Mines, Busseau-sur-Creuse, Aubusson et Felletin) ; cette voie relie la ville préfecture et l'unique sous-préfecture de la Creuse. Mais son intérêt dépasse largement ce secteur géographique ; car elle permet de rejoindre la gare de Limoges, maillon essentiel de la ligne POLT (Paris – Orléans – Limoges – Toulouse), principale ligne radiale du réseau ferroviaire français. Elle permet également de rallier notre capitale régionale : Bordeaux.

Elle est notamment indispensable à la bonne fréquentation d'établissements scolaires à recrutement national (ex : lycée agricole d'Ahun, lycée des métiers du bâtiment de Felletin...) ou d'équipements culturels prestigieux, comme la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson.

Par ailleurs, notre requête rejoint la nécessité de promouvoir le ferroviaire, mode de

déplacement le plus décarboné et le plus adapté à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous demandons, en urgence, un état des lieux précis de la ligne, avec une estimation exhaustive des travaux indispensables. Nous exigeons une étude et une programmation rapides des travaux de régénération indispensables à la sécurisation de la circulation et la pérennisation de la ligne.

À cet effet, il nous paraît indispensable de réunir sans délais les instances concernées (État, Région, SNCF, SNCF Réseau, collectivités territoriales, EPCI, représentants syndicaux et représentants des usagers...), afin d'évoquer les meilleures solutions de maintien du service, autour de dessertes suffisamment cadencées et d'une tarification attractive.

Le nouveau Plan Particulier pour la Creuse, dit Pacte territorial, que Madame la Préfète négocie actuellement avec les plus hautes instances de l'État et les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, peut servir de cadre à une ambitieuse opération de renouveau de la ligne.

Le 24 février 2023, Madame Elisabeth Borne Première ministre rendait public le Plan d'avenir pour les transports, avec un financement à hauteur de 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour le ferroviaire. Il nous paraît judicieux de mettre à contribution cette opportunité avec sa concrétisation sur une ligne de desserte fine du territoire, à l'image de notre liaison Guéret-Felletin.

Alors que la loi de finances pour 2025 dote la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire de 3,3 milliards d'euros de crédits, nous demandons que notre territoire bénéficie d'une part de cet effort budgétaire.

Nous participerions ainsi à atteindre l'objectif de fréquentation fixé par Monsieur Jean-Pierre Farandou, Président de la SNCF : doubler la part de déplacement en train dans les transports, à l'horizon 2030. »

D2025_004 et D2025_005

-Questions diverses-

- Pont du Pradeau : Le garde-corps a été posé au mois de janvier. Une limitation du tonnage doit être mise en place. Le conseil décide d'interdire la circulation sur le pont à tout véhicule dépassant 3,5T. Un arrêté permanent du Maire va être pris en ce sens et les panneaux seront installés.
- Ecole : Les effectifs allant en diminuant, le RPI a craint un moment la fermeture d'une classe ; l'inspectrice qui aurait dû venir en décembre a remis sa visite au mois de janvier 2025, puis n'a plus donné de nouvelles. Cette année le RPI compte 36 élèves, 32 sont annoncés pour l'année prochaine ;
- ATSEM : Marina MIMPONTEL partira en congé maternité au 15 juin et prendra certainement un congé parental à la suite. Mr le Maire informe le conseil avoir déjà procédé à des recherches en vu de son remplacement, Hélène Godet AESH dans la classe de maternelle actuellement qui est intéressée par le remplacement.
- PLUI : les premières réunions de la commission ont eu lieu. Les agriculteurs vont être contactés et invités en rdv. Un questionnaire à destination des mairies est à compléter.

Un autre à destination des agriculteurs va leur être envoyé. Un cahier de concertation est à disposition du public en mairie pour que chacun puisse faire part de ses remarques.

Tous les points ayant été abordés la séance est clôturée à 22h.

Le 11 avril 2025 après lecture, le procès-verbal de la séance du 07 mars 2025 est :

- **approuvé à l'unanimité**
- **approuvé assorti des modifications suivantes**
- **rejeté**

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal Saint-Cricq

Christian ARNAUD